N° 9. — **Première année.** L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes. **Samedi 10 mars 1906.**

LA VOIX DU PEUPLE

Journal syndicaliste paraissant tous les samedis.

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
Pontaise, 16, Lausanne

ABONNEMENTS
UNE ANNÉE : 3 Fr. 50 — SIX MOIS : 2 Fr. — TROIS MOIS : 1 Fr.
Le numéro : 5 centimes.

ADMINISTRATION
Avenue des Mousquines, Lausanne.

La Poussée sociale

Malgré les nombreuses et bonnes raisons qui militent en faveur de la nécessité, pour le prolétariat, de se placer sur le terrain de la lutte de classes, bon nombre de camarades réprouvent encore cette tactique qui est pourtant la seule qui puisse nous conduire à l'émancipation intégrale.

Le capitalisme, lui, ne se fait pas de scrupules de l'employer, et cela avec toute la férocité et la haine dont il est capable, et nombreux sont ceux des nôtres qui pourraient en témoigner.

Sous le titre de *La Poussée sociale,* le camarade André Girard fait, dans *Les Temps nouveaux,* l'historique de la question.

Un de nos correspondants de La Chaux-de-Fonds nous fait parvenir cet article :

L'autre jour, à la Chambre, Jaurès citait la phrase célèbre de Mirabeau : « Prenez garde d'irriter ce peuple qui produit tout, ce peuple qui, pour être formidable, n'aurait qu'à rester immobile ». Et cet avertissement qui, au temps de Mirabeau, pouvait passer comme la perspective d'une éventualité assez lointaine pour être dédaignée, Jaurès le rappelait comme la menace d'un danger prochain, presque immédiat, pour la classe aujourd'hui possédante.

Comme il semblait à Mirabeau que les classes alors au pouvoir, jouissant dans l'oisiveté des bienfaits du labeur humain, avaient tout à redouter d'une brusque suspension de ce labeur, Jaurès renouvelait à la bourgeoisie régnante le même appel pressant, évoquant à ses yeux le tableau de la même catastrophe imminente.

La bourgeoisie n'y prend pas garde.

Comme ses devancières, par elle dépossédées, elle a confiance dans la longue durée de son règne ; si parfois elle s'effraie, si même de jour en jour ses accès d'effroi se rapprochent, de plus en plus fréquents, la pensée la rassure de toute la force armée, de tout l'organisme d'oppression, grâce auquel elle pense écraser ce qu'elle considère être la rébellion. « La révolution, nous saurons l'arrêter », me disait un jour un des représentants de l'autorité entre les pattes de qui j'étais tombé. Ainsi était-il l'interprète de la confiance en soi dont font parade les maîtres qu'il sert.

Si une telle assurance est sincère, elle est l'indice manifeste d'une ignorance ou d'une incompréhension complète de l'histoire.

L'histoire n'est, dans ses grandes lignes, qu'une superposition de classes en lutte, s'éliminant l'une l'autre, s'arrachant successivement la direction de la société.

Comme aux temps mérovingiens, les maires du palais avaient substitué leur pouvoir administratif à la royauté conquérante des chefs francs. Ils furent à leur tour dépossédés par une classe nouvelle née et crue sous leur règne : la féodalité. Celle-ci, instituée et épanouie sous les Capétiens, ouvrit l'ère qui vit occuper par la noblesse et son allié le clergé les sommets de la hiérarchie sociale.

Mais dès sa prise de possession, dans la foule dépossédée peinant au-dessous d'elle, se forma, s'organisa une nouvelle couche, le tiers-état, la bourgeoisie. Cette classe nouvelle, réclamant sa part de direction sociale, tenta dès le XIV^e^ siècle, en pleine guerre de Cent ans — et en présence de l'ennemi, ô bourgeois patriotes d'aujourd'hui ! — avec Etienne Marcel, une révolution qui échoua. Cette révolution ne devait aboutir que sept siècles plus tard, en 1789, retardée par des circonstances multiples, parmi lesquelles il faut compter sans doute la contraction sociale qui suivit la guerre de Cent ans et la centralisation intense que le régime de la monarchie absolue fit subir à la France, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. A chaque réunion des Etats généraux, se peuvent constater cependant les progrès réalisés par l'organisation de la classe en instance d'égalité sociale, quand, enfin, après un long silence de près de deux siècles imposé à ces assemblées, elle se révéla tout à coup puissamment organisée, douée d'une invincible et irrésistible force.

Elle a dépossédé les classes anciennes, à son tour elle a ouvert une ère nouvelle, donnant aux précédentes l'appellation générale d'ancien régime.

Mais elle n'a pas pris garde qu'alors qu'elle luttait, qu'alors qu'elle arrachait lambeau par lambeau aux classes possédantes des bribes de possession, des parts de richesse, elle laissait derrière elle une foule ne participant en rien à ses conquêtes, quoique la soutenant dans sa lutte et qui, au jour de la conquête définitive, constitua un déchet, un résidu qui devait être l'obstacle constant à la limpidité parfaite du nouveau composé social.

La bourgeoisie victorieuse déclara sacré le droit de propriété. Elle eût mieux fait de proclamer le droit à la possession. L'inviolabilité du droit de propriété pouvait être un bienfait pour le possédant, pour le propriétaire ; mais il ne donnait rien au non possédant, qui demeurait comme par le passé à la merci du possédant. Et comme le litige qui jusqu'alors s'élevait entre la bourgeoisie et les classes possédantes était en somme un litige possessoire, le même litige, après l'entrée en possession de la bourgeoisie, subsistait, en se déplaçant seulement, et créait dans la société une subdivision nécessairement génératrice, par la suite, de scission entre classes antagonistes. La révolution de 1789 eut pour conséquence d'adjoindre à la féodalité terrienne, la féodalité capitaliste qui s'amalgame, s'identifie même souvent avec elle ; elle transforma le droit féodal, le rajeunit, renouvela ses bases, mais sans en abolir le privilège. Elle ne fit qu'élargir le cadre des classes privilégiées au lieu de le briser définitivement.

Deux masses se trouvaient désormais en présence : l'une détentrice de la terre, de l'argent, des instruments de production et des produits grâce à eux fabriqués, l'autre ne possédant rien que sa force de production qu'elle offrait de louer, moyennant salaire, à la première. L'une placée dans une situation essentiellement privilégiée de par ce droit, déclaré intangible, de possession de tout ce capital social : foncier, monétaire et industriel, dont naturellement elle dirigeait et ne permettait même la mise en œuvre que conformément à ses propres profits ; l'autre, sans atténuation livrée à l'entier bon plaisir de la première, de qui il dépendait qu'elle pût subsister, selon l'autorisation donnée ou non d'utiliser sa force de production.

Ce qui devait se produire arriva. Comme la noblesse contre la royauté, comme la bourgeoisie sous l'ancien régime, la masse non possédante chercha dans le groupement, dans l'association de ses efforts une action plus intense de ses forces dispersées, et de proche en proche, par des groupements, des agglomérations de groupements, selon les conditions diverses et au gré des adaptations successives imposées par les circonstances, elle s'organisa pour tenter d'arracher à son tour des parcelles de plus en plus nombreuses de bien-être. Syndicats, Unions de syndicats, Fédérations, etc., d'une part, coopératives de production et coopératives de consommation d'autre part, tels furent les organismes qui se créèrent pour lutter contre l'accaparement à son profit de la classe possédante.

Après des vicissitudes multiples, après des tactiques diverses, l'ensemble des forces salariées, le prolétariat, a de plus en plus pris l'habitude de compter sur soi-même pour acquérir certains avantages. Revenu peu à peu de l'illusion, propagée par la bourgeoisie, de l'abolition de toute classe sociale, parce que sur le papier, dans la loi, il est ainsi affirmé, il a cessé de compter sur les forces adverses pour l'aider à s'affranchir. Il a compris que la situation de salarié, c'est-à-dire de non possédant, forcé pour vivre de se vendre au possédant, établit entre tous ceux qui y sont astreints et contre ceux de qui leur subsistance dépend, une solidarité d'intérêts économiques qui est une vraie solidarité de classe, et formant dans la société un bloc à part, il s'est constitué en classe, tout comme jadis la bourgeoisie vis-à-vis de la noblesse et du clergé.

C'est à ce phénomène d'une importance extrême au point de vue sociologique que l'on a donné le nom de syndicalisme.

Le syndicalisme est la constitution en classe du prolétariat. Comme l'ont fait dans les siècles précédents la féodalité et la bourgeoisie, le prolétariat a pour objectif l'expropriation des classes possédantes. C'est le but que poursuit toute son organisation dont la forme particulière est adaptée aux conditions sociologiques de notre époque.

L'histoire se recommence une fois de plus sous l'inévitable et incoercible poussée sociale et en dépit des mesures vexatoires, des persécutions et des violences ; comme précédemment, les privilèges devront disparaître par l'expropriation des classes spoliatrices.

Il y aura cependant à veiller à ce que le cadre des privilèges, au lieu d'être seulement élargi, comme il le fut jusqu'ici, soit, à la fois prochaine, définitivement brisé et sa reconstitution rendue à jamais impossible.

La Solidarité.

Dans chaque assemblée ouvrière quelconque, n'importe qui, et à n'importe quelle occasion de mouvement de salaire ou de grève, il est fait appel à la solidarité.

Il s'agit d'abord de nous entendre ; de quel genre de solidarité veut-on parler ?

Est-ce de la solidarité de l'action qui nous conduit directement à la grève générale ? Absolument pas.

Quand on nous parle de solidarité, on ne fait nullement appel à la cohésion, à l'ensemble des efforts dans la lutte, qui exigent de la part des ouvriers une somme d'intelligence, de volonté et d'entente, qui sont cependant la seule force réelle dont dispose le prolétariat en faveur de sa propre cause. Tout en tenant compte que les ouvriers doivent payer leurs cotisations syndicales, ce n'est pas à leurs misérables porte-monnaie qu'il faut faire constamment et exclusivement appel pour entreprendre les grandes luttes nécessaires à l'amélioration de leur sort ; mais bien plutôt à leur intelligence, à leur énergie, à l'ensemble de leurs efforts qui, seuls, leur donneront la puissance nécessaire et capable de briser la résistance patronale et capitaliste.

Cette habitude de ne s'adresser qu'aux bourses de gens qui ont beaucoup plus d'argent à recevoir qu'à en donner, n'a pas produit, et ne pourra jamais produire tous les bons résultats qu'on a la folie d'en attendre.

Car ce n'est pas dans le misérable porte-monnaie du pauvre, que gît la vraie, la seule force du prolétariat.

Non ! l'argent que l'ouvrier ne possède pas, ne peut être une force suffisante pour lutter efficacement en faveur d'une amélioration quelconque des conditions de la classe ouvrière.

Mais comme les ouvriers ne sont pas préparés pour cette lutte effective qu'est la solidarité de l'action, il s'agit donc de développer leur intelligence, de les rendre conscients de leurs intérêts, en répandant dans les milieux prolétariens les grandes vérités économiques et sociales, afin de faire pénétrer dans les syndicats ce souffle d'idées qui leur a manqué jusqu'à maintenant ; car une association sans idées est comme un corps sans tête, incapable de tout mouvement. Or, le mouvement c'est la vie, l'immobilité c'est la mort.

Propager les idées de lutte et d'émancipation sociale dans les syndicats est donc l'œuvre des propagandistes et de tous ceux plus développés que leurs camarades.

Quand les travailleurs seront plus intelligents, plus conscients de leurs intérêts, ils comprendront alors la nécessité, l'efficacité de la solidarité de l'action, c'est-à-dire de la grève générale.

C'est dans ce but que la Fédération ouvrière romande vient d'être fondée ; elle s'efforcera de faire comprendre aux travailleurs qu'ils seront obligés, vu leur situation qui s'aggrave de jour en jour, situation dérivant du développement du machinisme et de la concurrence démolisseuse, d'entreprendre les grandes luttes qui ébranleront le patronat et le capital jusque dans ses bases, car c'est selon nous le seul moyen pour le prolétariat d'obtenir des améliorations tangibles.

Qu'on le sache bien ! c'est quand les ouvriers auront pris l'habitude de pratiquer la solidarité de l'action que s'accomplira leur mieux-être, que leur horizon matériel et intellectuel s'élargira, et qu'enfin ils auront acquis la certitude absolue qu'ils possèdent réellement cette force géante, seule force capable de tout transformer, même le monde. KONTRHOF.

LA RÉACTION A LAUSANNE

Des faits honteux se déroulent à Lausanne par suite de la prolongation de la grève des menuisiers. Notre camarade Adolphe Neumann est toujours sous les verrous. Un ami, s'étant rendu aux prisons du Bois-Mermet pour prendre de ses nouvelles, n'a pu le voir qu'à travers un grillage : tel un criminel.

D'après des renseignements précis qui nous ont été fournis, l'arrestation de Neumann est absolument illégale, car il n'a rien fait. Voici les faits qui ont précédé son arrestation : Adolphe Neumann et Henri Bovard se trouvaient à leur poste de surveillance devant l'atelier de menuiserie Bilharz. Surviennent les kroumirs Jules Laurent et François Dupertuis. Comme le kroumir Jules Laurent faisait partie du syndicat, et qu'il avait voté la grève, sa conduite était tout simplement ignoble, d'autant plus que ce n'était pas le manque d'argent qui le forçait à travailler ; aussi Neumann lui fit la réception qu'il méritait, encore que trop modérée, et lui dit : « Tu mériterais qu'on te crache à la figure ! ». Bovard reprocha également vivement aux deux immondes personnages leur conduite.

Traduits de ce fait devant le juge informateur de Lausanne, nos deux camarades s'y rendirent aussitôt. Un mandat d'arrêt était préparé pour Neumann qui fut emmené après un très court interrogatoire.

Bovard dut téléphoner, depuis le bureau du juge informateur au siège de son syndicat, dont il est le président, pour qu'on apportât la somme de 50 francs exigée par le juge pour le laisser en liberté.

On peut juger, par ce fait, de la mentalité de notre juge informateur qui a déclaré à Bovard, *qu'en sa qualité de Vaudois*, il consentait à le laisser en liberté contre paiement, mais qu'il gardait Neumann parce qu'étranger. Dans tous les pays civilisés, il est pourtant admis, les expulsions exceptées, que les étrangers sont mis sur le même pied d'égalité que les nationaux ; il est vrai que nous sommes en Suisse.

D'autre part, il a été démontré que Neumann n'a fait aucune menace, puisque le kroumir Jules Laurent lui a demandé, devant le juge, de retirer ses paroles. Ce n'est que sur la décision de ce traître de maintenir sa plainte que l'affaire a suivi son cours, car Neumann a refusé énergiquement, on le comprend, de rétracter quoi que ce fût.

Ainsi, le kroumir Jules Laurent, ancien membre du syndicat des menuisiers, ayant voté la grève, est entièrement responsable de l'arrestation de Neumann, de sa détention et de tout ce qui s'en suivra.

Que dire ensuite de notre juge informateur qui arrête et incarcère un honnête camarade pour le seul fait d'une parole un peu vive à l'adresse de personnages que tout le monde méprise, même ceux qui s'en servent ? Il n'est pas un habitant de Lausanne qui ne connaisse le tempérament irascible de ce juge, et ce tempérament même devrait le rendre indulgent aux autres. Quand, par les belles journées d'été, les fenêtres de son confessionnal sont ouvertes, on entend ses hurlements jusque dans les rues voisines ; c'est qu'il est en train, à grand renfort d'injures, de grossièretés et de menaces, d'impressionner un pauvre diable qui n'ose pas répondre, crainte de ne pas coucher à son domicile le même soir. Eh bien ! en le jugeant lui-même au taux qu'il a appliqué à notre ami Neumann, le reste de ses jours ne suffirait pas à acquitter les bordées d'imprécations qu'il déverse continuellement sur les malheureux qui tombent sous sa coupe.

D'autres camarades ont également été cités sur le simple rapport d'agents de police. Des mouchards de la sûreté, usant de fausses qualités, se sont présentés au domicile de certains camarades et ont été relancer l'imprimeur qui a confectionné les bulletins de la grève.

Tout cela est profondément répugnant. On se sent pris de nausées à l'aspect de tous ces fonctionnaires d'une démocratie, s'abaissant à ces louches besognes. Que le ricanement des monarchies autocratiques poursuive sans trêve ces êtres sans pudeur qui nous font haïr la patrie à l'égal d'une marâtre. Et l'on voudrait nous faire prendre, le cas échéant, les armes pour défendre un régime pareil ! On voudrait nous faire accroire que nous jouissons d'une dose plus grande de liberté que les peuples qui nous entourent ! Ça ne prend plus ; on commence à y voir clair et à apprendre, à nos dépens, que le prolétariat n'a plus de patrie. C'est bientôt le moment, car, actuellement déjà, il n'y a plus que les sauvages et les Suisses qui coupent encore dans la légende des libertés helvétiques.

LES GRÈVES

Les menuisiers à Lausanne.

Malgré les communiqués mensongers répandus dans notre bonne presse, les grèves des menuisiers et des ébénistes de Lausanne continuent. On trouvera d'autre part des détails circonstanciés sur ces conflits. Résolus à triompher coûte que coûte, nos camarades menuisiers se sont tous engagés, par convention écrite, à lutter jusqu'au bout à peine de dommages-intérêts.

L'assemblée plénière des grévistes, du 6 mars dernier, au nombre de 223, a pris à l'unanimité la décision de se rallier à la résolution des autres sections de la Fédération romande des ouvriers menuisiers de fusionner avec la Fédération des ouvriers sur bois. Cette dernière a accepté et s'est engagée à prendre immédiatement en mains la direction du mouvement actuel, en assurant un secours régulier autant au point de vue financier que moral. Par cette heureuse décision, le mouvement est entré dans une nouvelle phase. Avec l'appui de la Fédération des ouvriers sur bois, dont l'effectif actuel des membres se chiffre à plus de 15,000, la résistance du patronat récalcitrant sera brisée. Le travail ne sera repris qu'à condition que toutes les revendications et principalement la journée de neuf heures soient acceptées.

La solidarité et l'appui des camarades sont donc ainsi acquis pour le triomphe de ces justes et légitimes revendications.

Les organisations sont invitées à activer la rentrée des cotisations supplémentaires et des listes de souscription. Les fonds doivent parvenir aux adresses indiquées sur les listes.

Un lock-out à La Chaux-de-Fonds.

Les ouvriers tailleurs d'habits de La Chaux-de-Fonds viennent de recevoir leur quinzaine. Ce lock-out a été déclaré à la suite du boycott d'un patron, qui avait incité ses collègues à ne pas fournir du travail au président du Syndicat des ouvriers tailleurs.

Comme les patrons veulent la disparition du syndicat ouvrier, la quinzaine sera retirée aux ouvriers qui accepteront d'en sortir. Mais pas un d'entre eux ne veut de cette condition infamante, et tous acceptent le défi patronal avec calme. Comme c'est le début de la bonne saison, cette stupide provocation pourrait bien coûter cher à ses auteurs.

Que pas un ouvrier tailleur d'habits ne se rende à La Chaux-de-Fonds.

La journée de neuf heures à Zurich.

Les syndicats du bâtiment de la ville de Zurich entreprennent un mouvement général pour la journée de neuf heures.

Les ouvriers parqueteurs, après une grève de huit jours, ont obtenu la journée de neuf heures.

Les plâtriers sont encore en grève. Le 14 février, 213 plâtriers ont cessé le travail, dont 130 mariés avec 237 enfants, et 83 célibataires. Jusqu'au 24 février, 29 mariés et 34 célibataires ont quitté la localité. Les manœuvres-plâtriers faisant cause commune sont au nombre de 76, dont 16 mariés avec 40 enfants et 60 célibataires. Une tentative de conciliation, faite sous les auspices du président de la ville de Zurich, n'a pas abouti.

Les ouvriers menuisiers du bâtiment (poseurs) ont pu arriver à une entente sur la base de la journée de neuf heures, avec un salaire de 65 à 80 cent. l'heure. Une augmentation jusqu'à 50 % du prix du travail aux pièces a été également obtenue.

Chez les métallurgistes.

Après huit jours de grève, les ouvriers des usines Mégevet, à Genève et à Bellegarde, ont repris le travail. Satisfaction a été obtenue par les grévistes, qui ne voulaient pas supporter une diminution de salaire par le fait de l'application de la loi sur la durée du travail le samedi. Dorénavant, la durée de la journée sera de dix heures, sauf le samedi, jour pour lequel elle sera de neuf heures. Pour compenser l'heure perdue de ce fait par les ouvriers, M. Mégevet prend à sa charge toute la prime d'assurance.

Les heures supplémentaires seront majorées, la première de 25 %, les suivantes du 100 %, aussi bien pour les manœuvres que pour les ouvriers.

Le *Journal suisse des ouvriers sur métaux*, qui relate le conflit tout au long, conclut comme suit :

« Ajoutons qu'il existe à Genève une convention générale, fixant les conditions de travail pour les ouvriers ferblantiers jusqu'en 1908, ce qui empêche d'autres conditions de salaire. Espérons que ce mouvement servira aux ouvriers ferblantiers de la place de Genève, pour leur prouver la nécessité de reconstituer sérieusement leur syndicat, afin qu'en 1908 ils soient capables d'instituer le tarif minimum, à la place du tarif normal que les prud'hommes leur ont octroyé en 1902, et la journée de 9 heures, en lieu et place de celle de 10 heures.

Il serait temps aussi que tous les travailleurs de la place de Genève s'unissent une fois plus sérieusement pour arriver à se défaire de la loi sur les conflits collectifs qui permet des fumisteries telles que l'institution d'un tarif normal pour une durée de huit ans. »

Tout à fait d'accord.

La grève des mouleurs, tourneurs, polisseurs et nickeleurs continue. Il y a 120 grévistes. Le mouvement, appuyé par la Fédération suisse des ouvriers de la métallurgie, marche bien. Le nombre des faux-frères est insignifiant.

A *Reconvillier*, les ouvriers des laminoirs Boillat sont toujours en grève (120 grévistes).

A *Seebach*, la grève des fondeurs de l'usine Bœlsterli a cessé au bout de huit jours, en faveur des ouvriers.

A *Rüti*, les ouvriers de la fabrique de fils de fer ont accompli un mouvement terminé avec plein succès.

Un contraste.

Au cours de notre consultation, pour la création de la *Voix du Peuple*, de tous les groupements ouvriers de la Suisse romande, une seule note discordante s'est fait entendre jusqu'ici. La section de Lausanne de la Fédération des ouvriers tailleurs et tailleuses nous a écrit en effet :

« Ayant déjà un journal, soit notre journal politique et économique dans l'organe du *Grutli*, nous sommes opposés à la fondation d'un journal similaire, vu qu'il est contraire à nos principes de créer des divisions parmi les ouvriers ».

Nous ne voulons pas polémiquer avec une organisation ouvrière. Cependant, nous nous devons à nous-mêmes de répondre quelques mots aux camarades du Syndicat des tailleurs et tailleuses.

D'abord, la *Voix du Peuple* ne sera pas un journal similaire au *Grutli*. Autant ce dernier se justifie comme tribune *socialiste* dans le canton de Vaud, autant la *Voix du Peuple* est indispensable comme organe *syndicaliste* en Suisse romande.

Loin de vouloir diviser le mouvement ouvrier, la *Voix du Peuple*, en combattant résolument sur le terrain syndicaliste, se propose précisément de le fortifier et de lui donner plus de cohésion. De plus en plus, la preuve en a été faite dans les deux derniers congrès de notre fédération, les groupements ouvriers de la Suisse romande se montrent résolus à laisser l'action politique électorale aux partis socialistes parce qu'ils ont enfin compris que la lutte syndicale avait besoin de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés se faisant jour dans les syndicats ouvriers. L'exemple de l'*Union ouvrière* de Montreux, un des derniers boulevards de la double action politique et économique, est typique à cet égard.

D'ailleurs, nos camarades tailleurs, malgré leur action économique et politique, n'en sont pas plus avancés, si l'on en juge par la statistique récemment publiée par le secrétariat de la Fédération des tailleurs et tailleuses. Cette statistique est basée sur les deux cents ouvriers de l'industrie de la confection zurichoise et donne les résultats suivants :

	Prix par pièce. Fr.	Temps nécess. pr coudre.	Salaire de l'heure.
Un veston	2,85	9,5	30
Pardessus	5,90	14,7	35
Jaquette	4,85	16,4	30
Habit	8,45	22,4	38
Pantalons	0,95	4,5	21
Gilet	1,—	4,0	25

Du salaire de l'heure de travail (de 21 à 38 centimes), il faut déduire les frais pour la fourniture du fil, de l'éclairage, du repassage, et pour le loyer, ainsi que pour l'usure des machines, soit en tout 12 centimes par heure de travail.

En déduisant cette somme du total brut des salaires, il reste un salaire à l'heure de 26 centimes au maximum et de 9 centimes et demi au minimum.

Vu la source quasi officielle de laquelle ils émanent, nous croyons ces chiffres exacts. Ils sont, en tous cas, profondément attristants et montrent bien à quels abus donne lieu le travail à domicile.

Ce serait une grosse erreur de croire que l'action parlementaire seule pourra mettre fin à une situation aussi grave. A cet égard, nos camarades tailleurs peuvent s'en rapporter à la nouvelle loi concernant le travail du samedi et la veille des jours fériés. Jamais nos législateurs ne se sont moqués pareillement de l'ouvrier suisse. Le peu de bénéfice qu'en ont retiré certaines catégories d'ouvriers n'a été obtenu que par la force. Partout, les ouvriers ont dû mobiliser leurs effectifs pour faire observer la loi. Ah ! quand c'est une loi consacrant l'exploitation ouvrière, l'Etat se charge de son application intégrale ! Le gendarme, l'amende et la prison guettent les malheureux qui ont des velléités d'indépendance.

Sans doute, nous estimons que l'action parlementaire se justifie. Nous devons, en dehors du cadre de nos syndicats, lutter sans relâche sur le terrain politique pour arracher à l'Etat toutes les améliorations que nous pourrons en obtenir. Mais l'action syndicale doit être autrement imposante. C'est par elle surtout que nous pouvons améliorer *immédiatement* nos conditions actuelles d'existence, amélioration qui se poursuivra jusqu'à la suppression définitive du salariat.

C'est pour donner le maximum de force à cette action syndicale, c'est pour qu'elle prime sur toutes les autres, que nous voulons lutter, dans les organisations ouvrières, sur le seul terrain syndicaliste.

Enseignement religieux.

Au moment où les instituteurs français demandent à former librement et par l'action directe, des syndicats, et leur entrée dans les Bourses du Travail pour y porter leurs revendications et appuyer les travailleurs, le Grand Conseil du canton de Vaud vient de voter à une forte majorité la continuation de l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

Sans faire de la propagande libre-penseuse, nous engageons vivement nos camarades ouvriers, à profiter de la rentrée des classes, au mois d'avril prochain, pour faire dispenser leurs enfants de cet enseignement à la fois inutile et mensonger. Les notes de religion ne doivent pas compter dans les examens. Il suffit, pour les parents, d'avertir les instituteurs et institutrices dès la prochaine rentrée.

Le But.

Sous la pression de la ligue des culs-terreux, protectionnistes à outrance, dans le but d'écouler plus facilement leurs vieilles vaches, la vie va renchérir.

Le Dr Jastrow, qui n'est pas précisément un révolutionnaire, constate un renchérissement de la vie de 5 à 8 % depuis cinq à six ans. Voilà le rocher de Sisyphe, le tonneau des Danaïdes, le petit jeu de la bobinette où tout le monde gagne ou plutôt où tout le monde perd. Augmentons nos tarifs de travail, nous disent nos braves réformistes, c'est le premier pas ; nous gagnons 5 francs, tâchons d'en avoir 6, et le syndicat aura atteint son but ; ne nous occupons pas de la suppression du patronat et du salariat, c'est une bêtise qu'il faut laisser discuter aux cerveaux brûlés ; soyons avant tout pratiques. Et les pauvres malheureux ne s'aperçoivent pas du rôle qu'ils jouent, semblables à un écureuil tournant dans sa cage, n'ayant le soir pas avancé d'un centimètre.

Quand donc comprendrons-nous, prolétaires, que si les salaires augmentent, la vie renchérit, que le travail fait par tous doit rapporter à tous, que le salariat est une humiliation, que c'est le travail prostitué, que personne n'a le droit de spéculer sur les muscles ou sur le cerveau d'un être humain ; nous voulons la liberté économique qui, seule, rendra les hommes égaux et libres, et, n'en déplaise à nos maîtres, nous lutterons toujours dans le but d'arriver à la suppression du patronat et du salariat.

La terre aux paysans ! Aux mécaniciens la locomotive ! Au fondeur le cubilot !

ANDRÉ CARETTE.

ACTION SYNDICALE

Les marbriers à Vevey.

Le Syndicat des ouvriers marbriers de Vevey et environs invite tous les ouvriers marbriers de ne pas se rendre actuellement à Vevey, et de ne pas accepter du travail sur cette place. Le syndicat va entrer en mouvement pour l'obtention d'un tarif minimum, basé sur une diminution de la durée de la journée de travail.

Les Offices de travail.

Par une action commune auprès de la Direction générale des chemins de fer fédéraux, les Offices de travail existant actuellement en Suisse ont obtenu de cette dernière l'autorisation de faire voyager à demi-taxe les personnes que ces offices plaçaient au dehors. Cette mesure, en vigueur depuis le 1er mai 1905, a déjà rendu de grands services pour le placement à distance, mais elle ne sera complète que le jour où les offices de travail pourront avancer à l'employé sans ressources l'autre moitié du voyage. L'Office central de travail, à Zurich, et les offices cantonaux et communaux cherchent actuellement

une solution à ce problème. Au 31 décembre 1905, la Chambre de travail de Genève avait délivré 150 bons de recommandation pour l'obtention de demi-billets de simple course.

A l'Exposition de Milan.

La Chambre de travail de Genève participera à l'Exposition internationale de Milan, dans la section philanthropique. Il n'y a pas, en Suisse romande, d'autre office de travail. On a annoncé, cependant, pour le Nouvel-An 1906, l'ouverture d'un office cantonal de travail à Fribourg.

Plâtriers-peintres.

Le comité du syndicat des plâtriers-peintres de Lausanne avise à nouveau les ouvriers de cette corporation de ne pas se rendre sur la place de Lausanne pour y chercher du travail, vu le chômage occasionné par la grève des ouvriers menuisiers et pour ne pas entraver les mesures qui sont prises contre les collègues n'ayant pas encore rempli leur obligation envers la fédération, cela jusqu'à nouvel avis.

Manœuvres et maçons.

Le Syndicat des manœuvres et maçons de Montreux a décidé, par 94 voix contre 5, de dénoncer la convention qui le lie aux entrepreneurs de cette ville. Le Syndicat des manœuvres et maçons de Montreux est affilié à la Fédération suisse des manœuvres et maçons *(Muraria)*.

Camarades !

Afin de boycotter d'une manière efficace le GUGUSS, il faut que tous les syndicats invitent leurs membres à ne plus l'acheter et à empêcher leurs amis et connaissances de le faire.

Il y a lieu de le boycotter également dans les cafés, chez les coiffeurs, etc., en avertissant ces commerçants que les ouvriers ne se rendront plus chez eux s'ils continuent leur abonnement au GUGUSS.

La lutte entre l'exploiteur et l'exploité

Les grèves des menuisiers et ébénistes à Lausanne nous démontrent une fois de plus, et d'une manière éclatante, la lutte continuelle entre patrons et ouvriers, entre celui qui possède les moyens de production et celui qui doit faire le travail, qui doit produire.

Pour une futile raison, un article de loi mal faite, on pousse l'ouvrier à l'extrême, pour obtenir le paiement d'une misérable heure de travail, car, en réalité, camarades, c'est pour cette raison qu'il y a aujourd'hui plus de deux cents pères de famille privés de leur gain quotidien, et pourtant l'administration fédérale, cette fois, a démontré de quelle façon la loi doit être interprétée. Il ne peut pas y avoir de doute.

Examinons par contre l'attitude des patrons lausannois. Aucun métier n'a obtenu satisfaction sans avoir été obligé de recourir aux mesures énergiques. Exemples : les typographes et les métallurgistes.

Ainsi, les patrons ébénistes, sur la demande concernant le paiement de la journée entière du samedi adressée par le syndicat, n'ont pas cru de leur devoir de répondre.

Est-ce que l'ouvrier qui défend ses intérêts ne mérite pas une réponse à ses demandes ?

L'attitude intransigeante des patrons obligeait les ouvriers à recourir à l'arme à deux tranchants qu'est la grève. Il est compréhensible qu'un syndicat n'entreprend pas un pareil mouvement pour l'obtention d'une si petite amélioration. En conséquence, une nouvelle convention a été présentée basée sur la journée de neuf heures.

Cette convention a été soumise aux patrons par lettre chargée en annonçant — pour le cas où un arrangement satisfaisant n'interviendrait pas dans un délai fixé — que le syndicat se réservait d'interrompre les travaux.

Cette fois, les patrons ont consenti à répondre, mais à la dernière heure et par une lettre pleine de miel, ne faisant aucune proposition acceptable. Une maison même a cru bien faire de congédier les syndiqués.

Les ouvriers ayant voulu entrer en pourparlers avec les patrons une dernière fois avant de recourir à la grève, ont bien été obligés de revenir de leur décision, et, devant l'attitude patronale, la grève fut déclarée sans hésitation.

Les patrons ont convaincu eux-mêmes les indécis.

Dès ce moment, les ateliers sont déserts, sauf une ou deux exceptions.

Messieurs les patrons ne s'attendaient pas à cela.

La solidarité ouvrière se manifesta une fois de plus avec la plus grande intensité.

Depuis le commencement de la grève jusqu'à aujourd'hui, les patrons persistent dans leur attitude. Dans les différentes entrevues entre délégués patrons et ouvriers, nous avons acquis la conviction que les patrons, malgré les belles paroles, cherchent à fatiguer l'ouvrier et à traîner le mouvement en longueur.

Ils ne réussiront pas.

Des places de contre-maîtres et des offres d'association même ont été faites à plusieurs de nos collègues. Quelques camarades mal renseignés sont tombés dans le piège. On cherche à recruter des traîtres, à faire des mouchards, par des moyens qui n'ont rien de commun avec l'honnêteté.

Une sale besogne faite par des gens dignes d'elle.

Pauvres créatures, qui méconnaissent ainsi leurs intérêts et ceux de leurs camarades ; pauvres patrons qui, par ces moyens, cherchent à entamer le bloc de nos camarades unis.

Leur tentative est vaine.

L'ouvrier se réveille et commence à se rendre compte de sa situation. Il défendra ses intérêts avec la dernière énergie.

Le syndicat se donne comme tâche de faire aboutir les revendications principales.

Examinons-les un peu de près.

Diminution de la journée de travail. En 1886 les ébénistes, ensuite de mouvement, ont obtenu la journée de 10 heures, qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Depuis là, le principe de la diminution des heures de travail a fait des progrès énormes.

Les hygiénistes et les praticiens sont unanimes à dire que l'évolution doit nous amener cette amélioration, que le relèvement des conditions hygiéniques de la génération actuelle et des générations futures la rend absolument nécessaire et que la protection des travailleurs s'impose partout. Une première conséquence de cette nécessité est celle-ci : la diminution de la durée de travail.

Pourquoi donc la vouloir reculer si l'intérêt général l'exige ? Pour sauvegarder encore quelque temps les intérêts d'une minorité qui doit disparaître avec l'évolution économique.

Ce serait injuste.

La concurrence nous défend de faire des concessions, même si nous le voulions, disent gentiment MM. les patrons.

Il est bon de connaître la vérité. Dans les grands établissements de meubles à l'étranger, la journée de neuf heures, même de huit heures, est introduite, sans que ces établissements aient perdu la faculté de lutter avec les concurrents.

Même dans notre pays, la plupart des maisons travaillent moins de dix heures.

A Zurich, par exemple, on travaille neuf heures dans les grands ateliers et neuf heures et demie dans les plus petits.

A Lucerne et à Bâle, on travaille neuf heures et demie avec des minima sensiblement supérieurs à ceux de Lausanne ; ces maisons placent une partie de leurs produits sur notre place. Est-ce à cause des meilleures conditions de travail qu'ils accordent à leurs ouvriers que ces patrons peuvent s'imposer sur le marché lausannois ?

Nous le croyons. Raison de plus de suivre leur exemple.

Est-ce que peut-être les ouvriers lausannois sont moins aptes au travail. Non, répondrons-nous.

De temps en temps nous remarquons des entrefilets dans nos journaux, pleins d'éloges envers tel ou tel patron pour les magnifiques travaux sortis de son atelier, mais jamais on n'a constaté qu'on ait rendu hommage à la capacité et à l'intelligence de l'ouvrier qui exécute ces chefs-d'œuvre qui méritent certainement l'admiration de tous les connaisseurs.

Le développement et la perfection de l'industrie du meuble à Lausanne nous démontrent aussi la capacité de l'ouvrier qui a le droit d'être traité convenablement.

Une augmentation de salaire se justifie également.

Depuis fort longtemps, la situation de l'ouvrier ébéniste est assez précaire. Les prix des loyers, comme ceux de tous les autres objets et denrées nécessaires à l'existence augmentent d'année en année, sans qu'ils soient compensés par une élévation de salaire. L'ouvrier doit entretenir sa famille et l'instruire pour le bien de la société et de l'Etat. Pour suffire à ces besoins, il doit être payé convenablement pour les services qu'il rend au patron.

Les faits nous prouvent que MM. les patrons peuvent le faire sans nuire à leur situation. Il y a plus d'une année, un des établissements de la place, et non le moindre, a introduit la journée de neuf heures et demie, à la satisfaction et du patron et de l'ouvrier. Il s'en trouvait très bien.

Aujourd'hui, pressé par ses collègues, il a réintroduit la journée de dix heures. On doit constater par ces faits, que ce n'est pas l'impossibilité, mais bien la mauvaise volonté de la part des patrons, qui fait que la grève se prolonge. MM. les patrons, suivant leurs dires, préfèrent fermer leurs ateliers plutôt que de céder, et de ne s'occuper que du commerce des meubles. Comme ils sont naïfs !

Croient-ils vraiment que leur clientèle, qui veut du travail propre, se contentera de cette marchandise bon marché, qu'on fait venir de l'étranger ?

Le bon meuble venant du dehors se paie aussi cher que celui fabriqué à Lausanne. Certes, il serait très intéressant pour le public, de donner quelques renseignements sur le procédé de différentes maisons qui se vantent de faire les travaux dans leurs ateliers. Nous nous réservons de revenir sur cette question délicate, s'il le faut.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à donner ces quelques renseignements au public, et à engager les ouvriers ébénistes à conserver leur attitude correcte et à poursuivre avec persévérance leur but. Leurs revendications sont justes et doivent triompher.

Tout homme consciencieux sera avec eux, et leur victoire sera celle de tout le prolétariat qui a affirmé sa solidarité avec ces camarades en lutte pour conquérir une amélioration, premier pas vers l'émancipation intégrale. R.

Aux Soldats.

Vous êtes des pantins que des fils font agir ;
On vous met dans la main une lame pointue,
Vous ne connaissez pas celui que vous tuerez.
Est-ce vous qui tuerez ? est-ce vous qui mourrez ?
Vous l'ignorez. Demain la mort ouvrant son aile,
Vous entrerez dans l'ombre, en foule, pêle-mêle,
Sans que vous puissiez dire au sépulcre pourquoi.
Oui du moment que c'est décrété par un roi,
Par un czar, un porteur quelconque de couronne,
Sans rien comprendre au bruit menteur qui l'environne,
A tâtons, sans savoir si l'on est un bandit,
On n'écoute plus rien ; battez tambours, c'est dit ;
Vite, il faut qu'on se heurte, il faut qu'on se rencontre,
Qu'un aveugle soit pour parce qu'un sourd est contre ;
Vous mourrez pour vos rois. Eux ils ne seront pas là.
Et vous avez quitté vos femmes pour cela ?
Vous jeunes, vous nombreux et forts, malgré leurs larmes.
Vous vous êtes laissés pousser par des gendarmes
Aux casernes ainsi qu'un troupeau par des chiens !
En guerre ! allez, Prussiens ! allez Autrichiens !
Ici la schlague, et là le knout. Lauriers, victoire.
A grands coups de bâton on vous mène à la gloire
Vous donnez votre force inepte à vos bourreaux
Les rois, comme en avant du chiffre les zéros.
Marchez, frappez, tuez et mourrez, bêtes brutes !
Et vos maîtres, pendant vos exécrables luttes,
Boivent, mangent, sont gais et hautains ; et contents,
Repus, ont autour d'eux leurs crimes bien portants ;
Vous allez être un tas de cadavres dans l'herbe,
Laissant derrière vous, sous le soleil superbe
Et sous l'étonnement des cieux, de vieux parents
Et dans des berceaux, plaints par les nids murmurants,
O douleur, des petits aux regards de colombe !

(Le Pape.) VICTOR HUGO.

DANS LES ORGANISATIONS

L'esclavage à Bex.

Si peu croyable que cela soit, il existe encore des patrons qui voudraient faire revivre l'époque féodale. La preuve en est qu'à Bex il y a un patron serrurier, nommé Ghisoli, qui exploite des travailleurs non seulement sur leur travail, mais il faut, pour travailler chez lui, manger et loger. Quelque temps avant le Nouvel-An, un mécanicien s'embauche chez lui, tout de suite son aimable patron lui offre la chambre et la pension. Seulement il paraît que ça ne plaisait pas à l'ouvrier, qui a refusé catégoriquement. Une fois le travail terminé le patron reprend la discussion sur le même sujet et, naturellement, l'ouvrier ayant encore refusé, son cher patron le renvoie sans avertissement préalable et sans indemnité aucune.

Un fait s'est passé le 24 février 1906. Grâce à la célèbre loi sur les fabriques dite « loi du samedi », les ouvriers de ce monsieur, après une petite entente entre eux, ont décidé de quitter le travail une heure plus tôt que d'habitude. Il est à remarquer que, dans cette boîte, ils étaient tenus de faire onze heures par jour ; donc, ils ne quittaient, en somme, qu'à 6 heures au lieu de 5 heures du soir. Bien plus, il y avait des ouvriers qui étaient depuis deux mois dans ce bagne et qui n'ont jamais eu de l'argent que par des acomptes de 2 francs à la fois. Or le patron, voyant partir ses ouvriers à 6 heures, leur a demandé qui les avait autorisés à quitter à cette heure-là. Un ouvrier lui a répondu que, comme ils étaient payés à l'heure et vu que la nouvelle loi était applicable à son atelier, ils avaient plein droit d'en profiter. Et, n'ayant pas eu la paye la quinzaine d'avant, ses ouvriers lui demandèrent de l'argent pour faire face à leurs affaires. Après une longue discussion, il parvint pourtant à leur donner 2 francs chacun et seulement le lendemain dimanche, à midi. Le lundi matin, ces ouvriers ont voulu recommencer le travail — pour faire leur quinzaine — et le patron a refusé de laisser recommencer deux d'entre eux qu'il qualifia de *meneurs*. Voyant la liberté que le patron prenait d'en renvoyer deux, les autres, par solidarité, ont lâché leur patron et sont sortis du bagne.

Naturellement, cette façon d'agir n'a guère été comprise du patron ; aussi n'a-t-il rien eu de plus pressé que d'aller chercher la police, comme si elle avait quelque chose à faire là-dedans. Quatre gendarmes et un chef de police procédèrent à l'arrestation des sept ouvriers, qui ne demandaient pas mieux que de se faire régler et s'en aller chercher du travail ailleurs. Après avoir passé une partie de la journée de lundi et toute la nuit en prison comme des criminels, ils furent traînés devant le juge et s'entendirent condamner à payer les frais. Le *meneur*, traité d'anarchiste dangereux par les agents et par le patron, paya pour sa part 23 francs et quatre autres 11 francs chacun.

Voilà vraiment un patron serrurier qui doit regretter le temps où l'on vendait les noirs ; car sûrement, si ce temps revenait, il lâcherait le métier pour se livrer au commerce de la chair humaine.

Avis aux ouvriers serruriers qui seraient désireux de trouver une bonne chère, un bon gîte et le reste ; ils n'ont qu'à s'adresser chez M. Amédée Ghisoli, fils, maître serrurier, à Bex.

Aussi, j'espère que la Fédération des ouvriers sur métaux aura soin de faire mettre cette boîte à l'index le plus tôt possible. T. F.

La solidarité ouvrière.

Le Syndicat des plâtriers-peintres de Vevey nous écrit :

« Au mois de janvier dernier, trois ouvriers plâtriers-peintres sortant du syndicat de Vevey se rendaient à Berne afin d'y chercher du travail. Ne connaissant ni la langue allemande ni la ville, ils se rendirent au bureau d'embauche où ils trouvèrent réunis les membres du comité des plâtriers-peintres de Berne auxquels ils demandèrent s'ils auraient connaissance de patrons cherchant des ouvriers.

« Oh déception ! ces Messieurs du comité, au lieu de renseigner ces ouvriers s'ils avaient des chances d'être embauchés, commencèrent par leur reprocher d'appartenir à un syndicat ne faisant plus partie de la Fédération centrale, et finirent par les renvoyer sans leur donner les renseignements désirés et les quittèrent avec ces mots : « Cherchez par là, nous ne savons pas ». Voilà ce qui s'appelle être bien renseigné.

Nous avons été et nous sommes toujours partisans d'une fédération, mais nous estimons que ce n'est pas le moyen de nous y faire demander notre adhésion. Il nous semble qu'un peu plus de complaisance et de solidarité vis-à-vis de collègues étrangers à la langue et à la fédération, seraient un plus sûr facteur de se faire des adhérents et d'engager les ouvriers à s'organiser. »

Camarades !

Envoyez-nous les noms d'abonnés possibles à la* Voix du Peuple. *Nous leur ferons le service gratuit pendant un mois ; après quoi, nous leur demanderons de s'abonner.

TRIBUNE LIBRE

(La Tribune libre, ouverte à toutes les opinions, n'engage en aucune façon la rédaction.)

A propos des Fédérations de métier.

Lorsque les ouvriers se groupent en syndicat, ils répondent à un besoin instinctif de s'unir pour être plus forts.

Une réclamation exposée au patron par un groupement d'individus a, sans contredit, plus de poids et partant plus de chances de succès que si elle est présentée par un seul, dont le patron peut facilement refuser la demande ou le congédier, sans que ses intérêts soient atteints.

De là l'utilité du Syndicat.

Par les mêmes raisons, si les syndicats s'unissent et forment une fédération englobant les groupements de différentes régions, il est évident que leur force particulière se trouve suffisamment accrue.

Inutile donc d'insister sur la nécessité pour les syndicats d'un corps de métier de se grouper en fédération, resserrant les liens entre les travailleurs dans une région étendue, de telle façon *qu'un choc ressenti par un groupe, ou une initiative qui pourrait y surgir ne laissent pas indifférents les ouvriers des groupes similaires et limitrophes.*

Malheureusement, en général, les fédérations de métiers n'ont pas un but suffisamment précis, bien défini. Trop souvent, elles se bornent à élaborer des statuts aussi prétentieux que ridicules, et empreints d'un esprit autoritaire déplorable et forcément nuisible.

Car il ne faut pas que, sous prétexte de discipline, l'organisation ouvrière fasse naître un nouvel esprit de résignation. L'organisation doit avoir pour but d'aider le développement individuel de ses membres, non de remplacer l'initiative personnelle de chacun par une direction plus ou moins autoritaire. Il serait mauvais que les individus se confient *entièrement à des délégués*, et qu'ils leur remettent pleins pouvoirs ; ce serait l'abdication de la volonté et de l'énergie personnelles et ce serait retomber dans la paresse et l'indifférence.

De plus dans une fédération hiérarchisée et autoritaire, les chefs perdent insensiblement le contact avec la masse, et de par l'indifférence de cette dernière ils se sentent indispensables et leurs vues personnelles finissent forcément par prévaloir.

Il est aussi un autre écueil où l'énergie et la vitalité d'une organisation se brisent.

Je veux parler des caisses de *mutualité, de résistance,* etc., qui finissent fréquemment par absorber presque totalement l'activité d'une fédération et constituer ainsi sa seule raison d'être.

Le versement d'une cotisation plus ou moins élevée pour alimenter une caisse de mutualité ou de résistance, constitue des dangers que je tiens à signaler et qui sont les suivants :

Des abus de confiance peuvent se produire, nécessitant quelquefois l'obligation de se livrer à une véritable enquête ; la tendance pour le cotisant de regarder à la caisse comme à une providence et tout attendre d'elle, dispensant son individualité de se développer ; l'esprit conservateur pouvant s'infiltrer chez l'individu qui en vient peu à peu à considérer une grève comme un moyen d'amener la débâcle de la caisse puisque la *solidarité financière* pourrait l'anéantir, et lui faire méconnaître la *solidarité de l'action*

On pourra m'objecter que les deux modes de solidarité peuvent aller ensemble et se compléter.

Je pourrais répondre ce que l'on répond à ceux qui prétendent que la politique électorale doit marcher de pair avec l'action économique dans les syndicats ; c'est-à-dire que l'homme, en général, *adopte comme arme de combat celle qui, apparemment, lui coûte le moins de peine.*

Or, le danger est précisément que l'ouvrier organisé, qui paie régulièrement ses cotisations (surtout si elles sont élevées), se croit trop facilement exempt de toute autre activité, de toute initiative personnelle.

Or, devant le mouvement pour l'obtention de la journée de huit heures au 1er mai prochain, qui se dessine un peu partout et qui tend à se préciser dans certains corps de métier, la fédération peut avoir la plus grande utilité, pouvant étendre et entretenir l'agitation, avisant et convoquant les différentes sections en congrès, afin de s'entendre sur une action en commun à une date donnée.

J'estime qu'un mouvement bien déterminé, qui éclaterait *soudainement et simultanément* en des localités différentes aurait, par cela même, beaucoup plus de chances de réussite que de longs pourparlers avec les patrons où trop souvent on laisse un peu de notre dignité.

Est-ce que pour faire cela une caisse est indispensable ?

Je ne le crois pas. D'autant plus que dans la localité où un corps de métier serait en conflit, les camarades des autres corporations peuvent très facilement se cotiser pour subvenir les plus besogneux, et ces cotisations volontaires et spontanées sont à nos yeux plus intéressantes que les versements *forcés* et méthodiques alimentant des caisses de résistance dont l'absurdité est flagrante pour une action à brève échéance. E.

Le Congrès de Neuchâtel.

Séance de l'après-midi, ouverte à 2 h. 25.

Baud : Quatre Unions ouvrières et un syndicat, de Peseux, constituent la Fédération des Unions ouvrières romandes. Il nous faut maintenant déterminer quelle ligne de conduite prendra cette fédération, quels seront ses principes et ses statuts. Nous avons deux déclarations de principes en discussion : celle placée en tête du travail de la commission de La Chaux-de-Fonds et celle de l'ordre du jour Viret. Nous allons les opposer l'une à l'autre.

Avant de recommencer le débat, je tiens à rappeler un point acquis : c'est que Genève et Lausanne ne peuvent accepter la proposition Viret telle que nous l'avons entendue jusqu'ici.

Viret lit son ordre du jour en déclarant qu'il l'a modifié, qu'il ralliera tout le monde ; même Bertoni pourra l'accepter aussi.

(Le texte suivant n'a pas été déposé au bureau du Congrès de Neuchâtel ; il nous est parvenu seulement à Lausanne après plusieurs réclamations. Nous ne pouvons garantir que la proposition Viret ci-dessous est bien celle qui a été mise en votation à Neuchâtel.)

Ordre du jour Viret : « Les délégués représentant les syndicats et les Unions ouvrières de la Suisse romande, réunis en congrès le 22 octobre 1905, reconnaissent la nécessité de constituer une Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande non pas en opposition avec les organisations locales ou fédérations actuelles, mais dans le but de coordonner la propagande syndicale dans les milieux ouvriers et agricoles, d'établir entre les organisations ouvrières et entre les militants un lien nécessaire pour que toutes les manifestations économiques et politiques de la classe ouvrière ne restent plus locales, mais se généralisent lorsque cela est nécessaire.

Cette fédération, de caractère plutôt moral, n'impliquera aucune nouvelle charge financière pour les syndiqués, les cotisations devant être très minimes et l'administration très simple ; elle n'entravera par conséquent pas la marche des fédérations de métier, mais elle complètera leur travail en tenant compte du caractère de nos ouvriers et des conditions de la Suisse romande.

La Fédération des Unions ouvrières, comme du reste les syndicats qui la composent, reste en dehors de tout parti politique ; elle reconnaît comme principe fondamental que l'émancipation intégrale des travailleurs n'est possible que par la socialisation des moyens de production ».

Baud et Karly font remarquer que le mot « politique » a été maintenu et qu'ils ne voient pas les modifications apportées qui devaient contenter tous les camarades.

Viret explique à nouveau ce qu'il entend par manifestations économiques. *(Troisième édition des arguments qu'il a donnés le matin.)* Il ajoute : contre une loi de musellement de la presse, est-ce que même les anarchistes n'auraient pas intérêt à intervenir, à faire de la politique, à voter pour que cette loi soit repoussée. Les anarchistes aussi ont besoin de la liberté de la presse pour faire leur propagande. Et devant une restriction possible du suffrage universel devrons-nous nous contenter de laisser faire, alors qu'en Suisse nous avons le referendum. Cependant il n'y aurait pas là des manifestations directement économiques. Tous les moyens d'émancipation sont bons pourvu qu'ils aboutissent et le moyen du parlementarisme ne peut être écarté pour faire plaisir aux anarchistes. Je maintiens le mot « politique ».

Rognon : Je tiens à dire que c'est Bertoni qui, à Lausanne, a lu les principes de l'Internationale. L'assemblée d'alors a donné comme tâche à l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds de proposer des statuts pour la nouvelle fédération en tenant compte de ces principes. Mais nous ne sommes pas forcés d'accepter le travail préparé par la commission de La Chaux-de-Fonds. Il n'a pas été discuté dans notre Union ouvrière.

Erlebach : Nous avons le parti socialiste qui peut s'occuper de politique. Il n'est pas besoin que la Fédération des Unions ouvrières s'en mêle.

Tschampion veut conserver la politique dans les syndicats ; il trouve qu'elle a rendu des services aux organisations ouvrières. *(A suivre).*

SOUSCRIPTION

en faveur de la « Voix du Peuple ».

Total de la précédente souscription	Fr. 47.55
L. A., Genève.	» 1.50
Total à ce jour. . .	Fr. 49.05

AVIS ET CONVOCATIONS

Union ouvrière de Lausanne. — Mardi 13 mars, à 8 h. 1/2 très précises du soir, au local, Maison du Peuple, assemblée de délégués. — Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — 2. Communications du Comité. — 3. Propositions individuelles.

Le samedi 17 mars, à 8 h. 1/2 du soir, dans la grande salle de la Maison du Peuple, aura lieu une conférence organisée par l'Union ouvrière de Lausanne. Le camarade Ernest Girault, secrétaire du bureau de propagande international, traitera le sujet suivant : *Nous voulons tuer la guerre et le militarisme, libérer le travail.* Invitation cordiale aux camarades. Amener à la conférence nos femmes et nos sœurs.

Samedi 10 mars, à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple (dépendances, salle nº 6), assemblée administrative de l'Union ouvrière. Ordre du jour statutaire.

Les comités de syndicats affiliés à l'Union ouvrière sont invités à convoquer personnellement leurs membres à cette assemblée.

Maison du Peuple de Lausanne. — Les membres de la Société de la Maison du Peuple sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 15 mars 1906, à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple. Cette convocation doit être portée à la connaissance des membres des collectivités par les comités de celles-ci.

Cimenteurs de Lausanne. — Assemblée le samedi 10 mars, à 8 heures précises du soir, au local, café du Centre, montée St-Laurent. — Paiement des cotisations. — L'assemblée aura lieu n'importe le nombre des camarades présents.

Maçons et manœuvres de Vevey. — Le Syndicat des maçons et manœuvres de Vevey est convoqué en assemblée extraordinaire le mardi 13 mars, à 8 heures précises du soir, à la Brasserie du Collège. Cette assemblée est exclusivement réservée aux syndiqués. A l'ordre du jour : la journée de huit heures.

Ouvriers sur bois de Neuchâtel. — Réunion générale le samedi 10 mars 1906, à 8 h. précises du soir, au local, Brasserie Brönimann, au 1er étage. — Ordre du jour : 1. Cotisations ; 2. Nouveaux membres ; 3. Rapport Union ouvrière ; 4. Nomination d'un secrétaire ; 5. Statuts de la fédération ; 6. Correspondance ; 7. Imprévus divers. — Présence de tous indispensable.

Syndicat du chauffage, Genève. — La Chambre syndicale des ouvriers et manœuvres du chauffage, à Genève, est convoquée en assemblée extraordinaire le dimanche 11 mars, à 10 heures du matin, au local habituel. — Ordre du jour : Le mouvement en 1906. — Les membres non-syndiqués pourront se faire inscrire avant l'ouverture de l'assemblée.

Ebénistes de Genève. — La chambre syndicale des ouvriers ébénistes de Genève organise le dimanche 11 mars, de 2 à 6 h., dans la Salle du Cercle coopératif communiste, avenue du Mail 4, au 2me étage, à Genève, une matinée familière, à l'occasion du tirage de sa tombola. Cette dernière a été organisée au profit de sa caisse de secours.

MISES A L'INDEX

régulièrement prononcées par les organisations ouvrières.

Pour les **typographes :** Les imprimeries **J. Billieux, Porrentruy ; Soullier, Genève ; Jean Wæchter-Gutzwiller, Lausanne ; Itten, Payerne ; Imprimerie du « Pays », Porrentruy ; Louis Bron, Genève,** imprimerie du **« Guguss » ; E. Pfeffer,** Genève.

Pour les **lithographes :** Les ateliers **Wilczeck** (lithographie et imprimerie), **Fribourg ; Siebenmann & Cie, Berne ; Frères Studer, Soleure ; Müller & Villiger, Dottikon** (Argovie).

Pour les **brasseurs :** La Brasserie **Choquard, Porrentruy.**

Pour les **gainiers : Spahn'sche Etuis-Fabrik, Eisenberg** (Saxe-Altenbourg), et **Max Retsch,** successeur, **Eisenberg** (Saxe-Altenbourg).

Pour les **ferblantiers :** Les ateliers **Pünter & Cie, Zurich ; Savoja-Vannod, Vevey.**

Pour les **serruriers :** Les ateliers **Herzog frères, Egnach ; Schäppi & Schwyzer** et **Bauer & Schwyzer, Zurich ; Ammann, Arbon ; Günter, Thoune ; Amédée Ghisoli Fils, Bex.**

Pour les **ouvriers sur métaux** de toutes les branches : Les ateliers et fabriques **Muller & Cie, Brugg ; Mertz, Bâle ; Selve** (laminoirs), **Thoune ; Martini & Cie, St-Blaise ; Brunau, Weidmann & Cie, Pünter,** et **Kündig, Honegger & Cie, Zurich ; Rieter & Cie, Tœss ; Egloff & Cie, Turgi-Vogelsang ;** fabrique de lustres, **Le Pont ; Stranik, Hochdorf ;** automobiles **Berna** (J. Wyss), **Olten ;** laminoirs de **Reconvillier ; Ott & Fils, Worb,** près Berne ; **Martini & Cie, Frauenfeld.** — Les places de **Genève** et de **Bâle.**

Pour les **maréchaux et charrons :** L'atelier **Ochsner, Zurich.**

Pour les **menuisiers :** L'atelier **Barbieri,** rue de la Ronde, 13, **Chaux-de-Fonds.** — La place de **Lausanne.**

Pour les **tailleurs d'habits :** La place de **La Chaux-de-Fonds,** par suite d'un lock-out patronal.

Pour les ouvriers de l'**ameublement :** La place de **Paris** par suite d'un lock-out patronal.

Pour les **parqueteurs :** Les places de **Zurich** et **Berne.**

Pour les **faiseurs d'outils en bois :** La fabrique **Lachapelle fils, Kriens.**

Pour les **menuisiers** et **vitriers :** Les ateliers **Flurer, Zurich,** et **Brüllmann, Kreuzlingen.** — La place de **Constance.**

Pour les **poseurs** (industries du bois) : La place de **Zurich.**

Pour les **ébénistes :** L'atelier **Anklin, Bâle.** — Les places de **Lucerne, Lausanne, Genève** et **Lützelflüh.**

Pour les **charpentiers et menuisiers :** Les ateliers **Blind & Muller, Oberrieden** (Zurich) ; **Feldmeyer, Porrentruy ; Gmunder & Sonder, St-Margreten ; Röuvtzer, Worb.**

Pour les **plâtriers-peintres :** La place d'**Interlaken,** de **Zurich** et d'**Innsbruck.** — Les ateliers **Leuenberger,** à **Langenthal ; Bizzozero & Fils, Sargans** et **Mels,** pour les peintres, et les ateliers **Schaub, St-Gall, Schaub-Baggenstoss, Bâle,** pour les plâtriers.

Aucun ouvrier du bâtiment ne doit se rendre à **Zurich.** *Les syndicats du bâtiment de cette ville entreprennent un mouvement général pour la conquête de la journée de neuf heures.*

La place de **Genève** est mise à l'interdit pour toutes les branches de la métallurgie. Les ouvriers qui se dirigeraient sur cette place seront considérés comme des rénégats.

Petite Poste.

T. F., Vevey. — La commission du journal est surchargée de besogne. Expédiez l'affaire vous-même. Écrivez à la fédération intéressée ; elle ne demande pas mieux que d'agir.

Espéranto, Vevey. — Votre entrefilet n'est pas exact. Comme cette question est en suspens dans une autre ville, nous attendons le résultat des pourparlers engagés pour insérer vos lignes.

Comptes du journal.

Recettes.

Abonnements : Orbe, 4 ; Lausanne, 42 ; Vevey, 5 ; Neuchâtel, 5. — Vente au numéro : Lausanne, 3,40 ; St-Imier, 1,50 ; Vevey, 15,— ; Neuchâtel, 0,90. Ports de journaux tapissiers de Genève, 22 .	Fr.	98,80
Solde créditeur au dernier rapport	»	144,40
Total des recettes	Fr.	243,20

Dépenses.

Composition et tirage du Nº 6 (2850 ex.)	Fr.	97,20
Frais de rembours	»	29,40
Frais d'administration (février). . .	»	6,10
Total des dépenses au 7 mars . .	Fr.	132,70
En caisse au 7 mars	Fr.	110,50

L'administration, la rédaction et la composition de la VOIX DU PEUPLE sont entièrement exécutées par des ouvriers syndiqués.

Editeur responsable : UNION OUVRIÈRE DE LAUSANNE

Lausanne. — Imp. G. Amacker.